

P.V. administratif n° 20 - Séance du 12 /3/2020

Participants : MM Monsieur (Président), Robas (Vice-président, Trésorier), De Leener (Secrétaire), Mr Claes, Mlle El Haddouchi, MM Gilles, Lambert, Mme Roisin, Mr Squiflet

Toutes les rencontres sont remises jusqu'au 31 mars avec une nouvelle réévaluation le 26

1. Correspondance in

- Courrier de l'arbitre Y.C., transmis à la CFA
- Great Garlic : courrier transmis à la CFA
- Président AWBB : toutes les rencontres sont remises jusqu'au 31 mars avec une nouvelle réévaluation le 26

2. Championnat

- Forfait
 - Rencontre P3D174 United – Canter 20 – 0
 - Rencontre U16DT2033 Royal 4 – Auderghem 20 – 0
 - Rencontre EU18HBT2035 Avenir Evere – Speedy MSG 20 – 0
 - Rencontre P3HA150 Eclair - Berchem 20 – 0
 - Rencontre PU21BT2020 ABC – St Augustin 0 - 20

3. Coupe

- Suite aux décisions prises, le week-end des finales est reporté à une date ultérieure
- Vu la situation et les problèmes de reprogrammation, le CP décide d'annuler la coupe Open cette saison.
Celle-ci sera organisée au début de la saison 2020/2021.

4. Arbitrage

- Par mail du 9/3/2020 du club Royal Castors Braine relatif à un de ses arbitres, à savoir monsieur Y.C. et conformément aux dispositions statutaires en son article PC1.A.1 : « le recrutement des arbitres se fera par les clubs », le club du Royal Castors Braine nous fait part de son souhait de ne plus considérer monsieur Y.C. comme arbitre. Nous prenons acte de cette décision et demandons à la CFA de ne plus désigner monsieur Y.C.

- Suite aux décisions de l'AWBB, par prudence, les formations arbitrage des 14, 21 et 28/3 sont reportées à des dates qui seront communiquées ultérieurement.

5. Commission Technique des Jeunes

- Nous actons que les JRJ du 29 mars prochains sont annulées
- Les entrainements sont également suspendus
-

6. Trésorerie

- Amendes : PC 16 : absence licence, carte d'identité, visite médicale – PC 33 : licence technique – PC 48 : carte rentrée hors délai ou incomplète – PC 66 : résultats communiqués tardivement

Journée du 1/3/2020

Club	n° de rencontre	article
17	EU18HAT2042	33
45	P3D167	33
130	P2HA165+P3D164	33
205	PU16HD144+EU14H141+U14MT2039+P3HA147	33
242	PHU21BT2005+PU16HD143	33
242	P2D067+P3HD143	33
252	PU16HD143	33
400	EU16HBT2012+PU14HB125+EU18HB077+P2HA153	33
619	P2HB146	33
697	P1D049+P3HB048	33
697	PU16HD144+EU14H141+U14MT2039+EHU21084	33
	PU18HCT2039+U19D029+P1D049+P3D163+P3HC14	33
836	2	
847	EU16HAT2012+EU18HA087+P2HB142+P3HB142	33
970	P3D165	33
1083	P2HA166+PU14HB125	33
1168	P2HA163	33
1423	PU16HC143	33
1542	PU16HD142+PU18HCT2040(x2)	33
1584	U14DT2044	33
1704	P3D163	33
1779	P1H142	33
1795	PU16HD145+PU18HDT2040+P3HB141	33
1949	U14MT2041+PU16HD147	33
1949	P3D167	33
2204	PU16HC146	33
2316	EU18HB065+PU16HD147+PU14H143+P2HA166	33
2344	P2HB147+EU18HA087+EHU21078	33

2352	PU16HD146+P1D029	33
2518	PU18HDT2041	33
2640	U14MT2042	33
2646	EU16HBT2012+PU18HDT2041+PHU21BT2005	33
2669	P3HC145	33
2714	P3HD141+P3HD140	33
2721	P3HA145	33
2723	P3HB048	33

7. Actualité de la province

➤ Dossier CJP BBW du 25/2/2020

Le CP est assez surpris du contenu du PV 1920 numéro 06 du 25/2/2020 dossier CJP-BBW 030-2020 qui a la demande du Procureur,régional est traité en urgence en application du PJ45.

Le dossier a été introduit par le cercle de Jodoigne, matricule 0689 pour une réclamation portant sur le fichier des « Têtes brûlées » du cercle Excelsior, matricule 0959

La convocation auprès du CJP a été transmise par mail au Secrétaire du CP, le dimanche 23/2/2020 pour la séance du 25/2/2020. Ceci est en contradiction avec le PJ47 qui impose un délai de 4 jours ouvrables pour convoquer les participants.

De plus, la convocation jointe au mail du 23/2/2020 est datée du 19/11/2019 pour un dossier traité l'année dernière sous la référence 19-1920

Le Secrétaire du CP a ouvert son courrier mail le lundi matin du 24/2/2020.

Devant le problème de date et de convocation, il a contacté à 5 reprises, ce même jour, le Secrétaire du CJP et laissé un message à chaque communication.

Etant donné qu'aucune suite n'a été donnée à ses communications téléphoniques, en accord avec la Président du CP, il a été décidé de ne pas se rendre à une éventuelle comparution, la convocation ne respectant pas les dispositions du PJ 47 comme stipulé ci-avant

Le mardi 25/2/2020 à 19h10, le Secrétaire du CJP à contacté notre secrétaire pour savoir quel membre du CP serait présent à la réunion du soir.

Il lui a été signalé que suite au non-respect des statuts en terme de délai de convocation, le CP ne se serait pas présent.

Et, cerise sur le gâteau, le secrétaire du CJP a signalé que le numéro de téléphone n'était pas le bon mais que le CP n'avait pas été prévenu de cette modification.

En conséquence, le CP demande de rectifier les termes : « Le CP BBW est donc absent ».

Prochaine réunion : 7/4/2020

O. MONSIEUR – A. DE LEENER